



CONTACTS

Pôle Validation des Acquis et Bilan
de Compétences

Tél : +33 (0)2 99 14 20 36

sfca@univ-rennes2.fr



**UNIVERSITÉ RENNES 2
SERVICE FORMATION CONTINUE
& ALTERNANCE**

Campus Villejean - Bâtiment I
Place du recteur Henri Le Moal
CS 24307 - 35043 RENNES CEDEX

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

RÉALISATION
Service Formation Continue - Université Rennes 2
ILLUSTRATION
Freepple
IMPRESSION
Service reprographie / Imprimerie - Université Rennes 2
Imprim'Vert
Janvier 2024

 sfca.service.univ-rennes2.fr



UNIVERSITÉ RENNES 2
SERVICE FORMATION CONTINUE & ALTERNANCE

**VALIDATION
DES AÇQUIS DE
L'EXPÉRIENCE**

LA VAE, C'EST QUOI ?

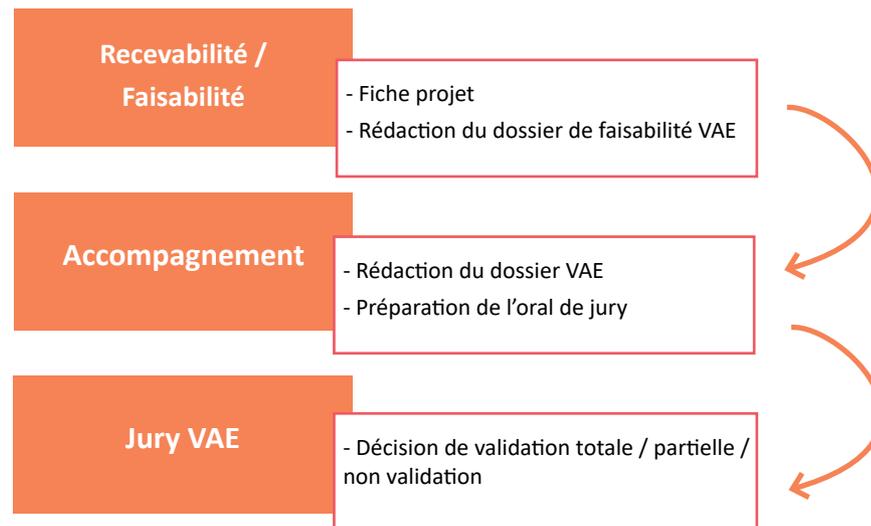
Elle permet la prise en compte de votre expérience professionnelle et/ou sociale et personnelle pour l'obtention de tout ou partie d'un diplôme

Elle s'adresse à toute personne sans critère d'âge ou de statut : salarié-e-s, non-salarié-e-s, demandeur-euse-s d'emploi, personnes ayant exercé des activités sociales, bénévoles, etc.

Par année civile, un-e candidat-e peut formuler une seule demande par diplôme et trois demandes s'il postule à des diplômes différents.

LES ÉTAPES DE LA VAE

- Nous vous proposons un temps d'échanges d'une heure en visio sur les dispositifs de validation des acquis, et bilan de compétences. Inscription sur smartagenda.fr/pro/univ-rennes2/agenda
- Il est important de bien cibler le diplôme en lien avec votre projet professionnel. Nous vous invitons à consulter notre offre de formation. (formations.univ-rennes2.fr)
- Nous émettons un avis sur le dossier de faisabilité et les attendus du diplôme visé, afin de vous permettre de vous positionner au mieux dans votre démarche VAE.
- Si votre demande est acceptée, vous pouvez débiter la rédaction de votre dossier VAE et bénéficier d'un accompagnement.
- Le jury VAE vérifie l'adéquation de vos compétences acquises avec celles exigées pour l'obtention du diplôme au regard de votre dossier VAE et de l'entretien. Il peut délivrer 3 types de décision : non validation, validation partielle, validation totale.
- En cas de validation partielle, nous vous proposons un accompagnement jusqu'à l'obtention complète du diplôme. Un financement complémentaire devra alors être envisagé pour les éventuels frais de formation liés à une reprise d'études en cas de préconisation modulaire, ou d'accompagnement post-jury en cas de préconisation spécifique. Vous bénéficierez toutefois d'une exonération des droits d'inscription universitaire.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le coût de la démarche de VAE s'élève à 2330 €. (Financer sa démarche VAE : vae.gouv.fr).

L'ACCOMPAGNEMENT PAR NOTRE ÉQUIPE

Une conseillère experte de la VAE universitaire et en proximité avec l'équipe pédagogique vous accompagne jusqu'au dépôt de votre dossier de candidature. Une gestionnaire VAE pourra vous soutenir dans vos démarches de financement.

Pour davantage de précisions, contactez le SFCA, au 02 99 14 20 36 ou par mail à : sfca@univ-rennes2.fr



Vous pouvez démarrer tout au long de l'année, à votre rythme, à distance et/ou en présentiel dans le respect de votre quotidien professionnel/personnel. Il faut pouvoir justifier d'une expérience professionnelle ou personnelle (bénévole, syndicale,...) en rapport avec le diplôme visé.